

Communiqué de presse

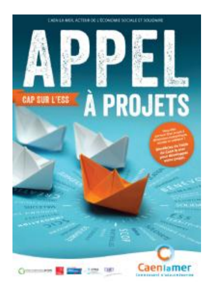
26/11/2012

Caen la mer s'engage au service de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) représente un enjeu majeur pour la Communauté d'agglomération, qui compte sur son territoire près de 18 000 emplois issus de ce secteur.
En lien direct avec les priorités de son projet d'agglomération, Caen la mer a lancé en mai 2012 l'appel à projets "Cap sur l'ESS" pour soutenir le développement de l'ESS locale. 8 projets sont aujourd'hui récompensés.



- 10 000 € à l'association Vélisol',
- 10 000 € à l'association Normandie Equitable,
- 10 000 € à la coopérative Bio 14,
- 10 000 € à l'entreprise Solicoo,
- 5 000 € à l'association Lien,
- 5 000 € à l'association Act' Terre Solidaire,
- 5 000 € à l'association Prodicoop,
- 5 000 € à l'entreprise R'Bag.



1. Vélisol' : Le projet de l'association loi 1901 vise à récupérer des vélos destinés aux différentes déchetteries, à les entreposer dans un atelier situé sur la presqu'île de Caen, à les réparer puis à les revendre à des personnes en situation de vulnérabilité sociale dans des ateliers sédentaires ou itinérants sur les différents quartiers de la ville de Caen, de Colombelles, d'Hérouville Saint Clair (action « vélos-quartier » portée par l'association).

2. Bio 14 : Bio 14 est une coopérative de consommation qui vend en ligne des produits bio. Afin d'élargir l'offre (produits frais, etc.), s'ouvrir à un plus large public, renforcer son implantation locale et encourager l'implication des adhérents, la coopérative souhaite louer et aménager un local dédié.

3. Lien : Association qui vise à créer une nouvelle forme de solidarité intergénérationnelle en mettant en relation des personnes âgées isolées et des jeunes pour une solution d'hébergement à moindre coût. En contrepartie, le jeune assure une présence, s'engage à partager des temps de convivialité ou à assister la personne âgée dans sa vie quotidienne. Le but du projet est d'améliorer la diffusion d'informations et d'augmenter le nombre d'adhérents par la mise en place d'un site internet, de flyers et d'affiches.

4. Solicoo : Cette EURL (entreprise à responsabilité limitée), a pour objet le développement de la pratique du compostage de proximité comme solution de gestion des bio déchets tout en favorisant l'insertion socioprofessionnelle de publics éloignés de l'emploi.

5. Normandie Equitable : Le projet de l'association consiste à développer les circuits courts entre professionnels de l'alimentation, producteurs de denrées alimentaires d'un côté, et commerces de proximité implantés dans les centres bourgs et les quartiers, de l'autre. Il s'agit d'une tête de réseau.

6. Act' Terre Solidaire : L'association d'Act Terre a pour objet la mise en synergie d'acteurs déjà engagés dans une expérimentation au profit de l'accessibilité de produits alimentaires locaux de qualité au plus grand nombreLes acteurs ont souhaité qu'une monnaie solidaire soit créée.

7. R'Bag : R'BAG est une SARL commercialisant une gamme de bagagerie ''verte'' fabriquée à partir de matériaux recyclés. R' BAG sous traite la fabrication de ses produits à une entreprise d'insertion Chemins de traverse.

8. Prodicoop : Cette association a pour objet de Défendre et promouvoir une économie locale et solidaire en mutualisant des moyens et des compétences et en favorisant l'entraide entre ses membres. PRODICOOP vise à mettre en place de façon coopérative une plateforme de distribution alternative et solidaire adaptée aux besoins de distribution des très petits et petits producteurs engagés pour un commerce plus équitable et solidaire.

Les prix seront accompagnés de trophées réalisés par un artiste de l'association "L'A", Stéphane Barboiron, à partir de matériaux de récupération

Le projet d'agglomération de Caen la mer est fondé sur trois concepts-clefs : ambition, solidarité et éco-responsabilité. Pour compléter ses objectifs de développement économique, Caen la mer a placé l'ESS comme l'une de ses priorités. Ainsi, consciente du contexte économique mondial, la Communauté d'agglomération apporte déjà son soutien aux entreprises (*Cobanor Tritex*, *R'Pur*, *Pain contre la faim*, etc) et initiatives sociales et solidaires de son territoire.

L'innovation sociale, solidaire, porteuse de sens et de valeurs est devenue une préoccupation légitime. Il ne s'agit pas seulement de l'observer, mais d'y contribuer activement.

C'est pourquoi Caen la mer (1ère intercommunalité de Basse-Normandie à proposer ce type d'action) a lancé un appel à projets au service de l'économie sociale et solidaire.

L'appel à projet de Caen la mer, « Cap sur l'ESS », se déroule dans le contexte d'une mobilisation des acteurs sur le projet triennal en matière d'ESS de l'agglomération avec la constitution de groupes de travail et une co-construction du projet, avant arbitrage des élus communautaires.

➔ L'appel à projets de Caen la mer, mode d'emploi :

Quels sont les projets concernés ?
Tous les projets économiques. En effet, l'ESS ne réduit pas son champ d'action à un secteur particulier, mais se propose d'agir sur l'ensemble des activités économiques.

Quelles sont les structures pouvant porter les projets ?
L'appel à projets soutient le démarrage d'un projet porté par :
- une ou plusieurs structures, existantes - récentes ou anciennes - quelle que soit leur nature juridique ;
- une structure nouvelle, qui sera impérativement créée avant le 31 décembre 2012.

Quelles aides sont attribuées ?
L'enveloppe globale consacrée à cette opération est de 60 000 € TTC : 50 000 € TTC alloués par Caen la mer et 10 000 € alloués par la Caisse des Dépôts et Consignations.
Les lauréats bénéficient d'une aide financière, dans la limite de 10 000 € TTC.
Il s'agit bien d'une aide ponctuelle au développement d'un projet, et non d'un soutien au fonctionnement global d'une structure.

Rappel des critères de sélection

Pour procéder à la sélection des meilleurs dossiers, le jury a examiné si le projet :

- revêt une portée économique pour le territoire : l'activité principale devra se dérouler sur Caen la mer ;
- se fonde sur des valeurs d'enrichissement limité (le but lucratif ne peut être une fin en soi), de gestion démocratique, de développement local et l'implication des citoyens du territoire ;
- défend un objectif d'utilité sociale : corriger la défaillance des marchés, accompagner des activités publiques ou replacer les citoyens dans l'initiative économique ;
- est dans la perspective de créer des emplois de qualité, durables et non délocalisables ;
- s'inscrit dans l'intention de pérenniser l'activité mise en place.

Les dossiers ont été examinés par un jury composé de conseillers communautaires, de financeurs de projets, de la direction du développement économique de l'agglomération et d'experts de l'économie sociale et solidaire :

- M. Daniel Françoise, vice-président de la commission « Développement économique, recherche et emploi »,
- Mme Annie Berger, membre de la commission « Développement économique, recherche et emploi »,
- M. Alain Gruenais, vice-président de la commission « Environnement – développement durable »,
- M. Fabrice Levigoureux, membre de la commission « Développement économique, recherche et emploi »,
- M. Christian Pielot, vice-président en charge de l'emploi, membre de la commission « développement économique recherche et emploi »,
- Mme Claudie Rigot, membre de la commission « développement économique recherche et emploi »,
- M. Rodolphe Joigne, directeur de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS),
- M. Dominique Savio, directeur de Basse-Normandie Active (BNA),
- Mme Céline Buge, Chargée de développement territorial à la Caisse des Dépôts,
- M. Jean-Louis Dubois, directeur du développement économique à Caen la mer.

Caen la mer a organisé cet appel à projets en partenariat avec: la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) qui a participé au jury ; BNA (Basse-Normandie Active), financeur de l'ESS qui a participé au jury pour une approche financière des dossiers ; la Ligue de l'Enseignement et le DLA (porté par l'association départementale) pour une aide à la constitution des grilles d'analyse des dossiers ; et la Caisse des Dépôts qui a participé au jury et qui a abondé de 10 000 euros la récompense aux porteurs de projets.

Adhésion au RTES (Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire)

Caen la mer adhérera au RTES en 2013. Le RTES existe depuis plusieurs années, et il rassemble aujourd'hui près de 80 collectivités, régions, départements, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale.

L'adhésion au RTES, permet de fédérer les initiatives, de les faire connaitre, de bénéficier de formations ou de connaitre les autres initiatives des territoires. Elle permet aussi de s'insérer dans la dynamique nationale des Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE). Ceux-ci permettent un développement économique tout en se basant sur les principes de l'Economie Sociale et Solidaire.

http://rtes.fr/

➔ Ce qu'est l'économie sociale et solidaire :

A la croisée des chemins entre économie libérale, secteur marchand et secteur public, l'économie sociale et solidaire (ESS), c'est d'abord la construction d'une nouvelle forme d'économie, plus responsable, fondée sur le groupement de personnes et non de capitaux, intégrant les atouts propres à son territoire de référence.

C'est ensuite une autre façon de travailler collectivement. Les entreprises de l'ESS se dotent d'instances collectives de décision, pour une gestion démocratique, une plus grande autonomie qui n'empêche pas les coopérations.

C'est enfin un ensemble d'initiatives porteuses de sens et de valeurs, plus soucieuses de leur environnement et de leur territoire, plus ouvertes aux autres, volontairement loin des seuls intérêts lucratifs à court terme et individuels.

Recherchant en priorité le développement territorial, l'intérêt général et l'utilité sociale de toute activité économique, l'ESS est le cadre dans lequel peuvent se développer des projets non délocalisables qui, utilisant les seules ressources de leur territoire, visent d'abord la réussite collective et partagée.

L'économie sociale et solidaire, déjà connue en France depuis le XIXème siècle, a été structurée dès 1980 par une charte publiée par le Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA). Elle est entrée dans le Droit français en 1981, avec la création de la Délégation Interministérielle à l'Economie Sociale).

➔ L'économie sociale et solidaire en chiffres :

Sur Caen la mer, l'ESS représente : 17 816 emplois (en 2010), soit 12 % de l'emploi salarié. Soit 1/3 de l'ensemble des emplois liés à l'ESS en Basse-Normandie.

Ces emplois, dans l'agglomération, se répartissent ainsi :
- Près de 11 000 personnes travaillent dans une association,
- Environ 6 000 personnes dans une coopérative (comprenant les établissements bancaires),
- Plus de 500 personnes dans une mutuelle.

En Basse-Normandie, l'ESS représente : 58 770 emplois en 2009 (en 2005, le chiffre était de 54 199) soit 50 442 équivalents temps plein (ETP).

En France, l'ESS représente : 215 000 établissements et près de 2,3 millions de salariés.
(source : www.cncres.org)









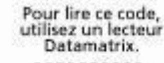


Plus d'informations :
Caen la mer – Direction du développement économique
Jennifer Lebrethon, 02 14 37 28 74 ou j.lebrethon@agglo-caen.fr

Contacts presse :
Direction de la communication - Marc Thébault - 02 31 39 40 56 – 06 84 71 10 80
courriel : m.thebault@agglo-caen.fr
Tous les dossiers sur le site : www.caenlamer.fr

*Le **RSS** est disponible sur le site de l'agglomération*
Rejoignez la fan-page **Facebook** « Caen la mer (site officiel) »
et suivez Caen la mer sur **Twitter** ou sur **Google+**







A propos de Caen la mer :

Communauté d'agglomération – 29 communes (dont Caen, capitale de la Région Basse-Normandie) – 225 000 habitants – Budget 2011 de 300 236 032 € (124 706 518 € en investissements) – 129 000 emplois – 13 700 établissements – 25 000 étudiants.
Président :** **Philippe DURON, député-maire de Caen
Grandes compétences :** **développement économique, recherche et enseignement supérieur, aménagement, habitat et solidarité, développement durable (dont assainissement et déchets), animation du territoire (culture et sports), littoral, coproduction de projets.

ANNEXE

➔ Quelques repères historiques* :

Après plus de trente années d'efforts fédérateurs, en partant des Groupements Régionaux de la Coopération qui ont vu le jour dans les années 60, jusqu'aux actuelles Chambres Régionales, l'économie sociale est devenue un paramètre incontournable de la vie économique.

1980 - Ecriture de la Charte de l'Economie Sociale et solidaire en France, qui énonce ses principes et valeurs.
1981 - Création de la Délégation Interministérielle à l'Economie Sociale.
2000 - Création d'un secrétariat d'Etat à l'Economie Sociale.
2001 - Constitution du CEGES (Conseil des Entreprises, employeurs et groupements de l'Economie Sociale, promulgation de la Charte Européenne de l'Economie Sociale.
2004 - Création du CNCRES [Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale (et Solidaire)], association qui regroupe les 24 CRES(S) de France.
2006 - Création du Conseil Supérieur de l'Economie Sociale, instance consultative instituée par décret, chargé d'assurer la concertation entre les pouvoirs publics et les différents secteurs de l'économie sociale.

* *Source :* www.cress-bn.org

➔ Les valeurs communes de l'ESS :

- Les hommes et les femmes sont au cœur de l'économie et en constituent la finalité : la personne et l'objet social priment sur le capital,
- L'adhésion aux projets et aux structures est ouverte et volontaire,
- La gestion est démocratique : élection des dirigeants, « *une personne = une voix* » (et non « *une action = une voix* »), mise en place d'instances collectives de décision,
- La lucrativité est limitée : constitution de fonds propres impartageables, la majeure partie des excédents est non redistribuable,
- La gestion est autonome et indépendante des pouvoirs publics, mais la coopération y est développée,
- Les principes de solidarité et de responsabilité guident la mise en place des actions.

➔ Texte de la Charte de l'économie sociale, publiée en 1980 par le Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives :

« Article 1 : Les entreprises de l'économie sociale fonctionnent de manière démocratique, elles sont constituées de sociétaires solidaires et égaux en devoirs et en droit.

Article 2 : Les sociétaires, consommateurs ou producteurs membres des entreprises de l'économie sociale s'engagent librement suivant les formes d'action choisies (coopératives, mutualistes ou associatives), à prendre les responsabilités qui leur incombent en tant que membres à part entière des dites entreprises.

Article 3 : Tous les sociétaires étant au même titre propriétaires des moyens de production, les entreprises de l'économie sociale s'efforcent de créer, dans les relations sociales internes, des liens nouveaux par une action permanente de formation et d'information dans la confiance réciproque et la considération.

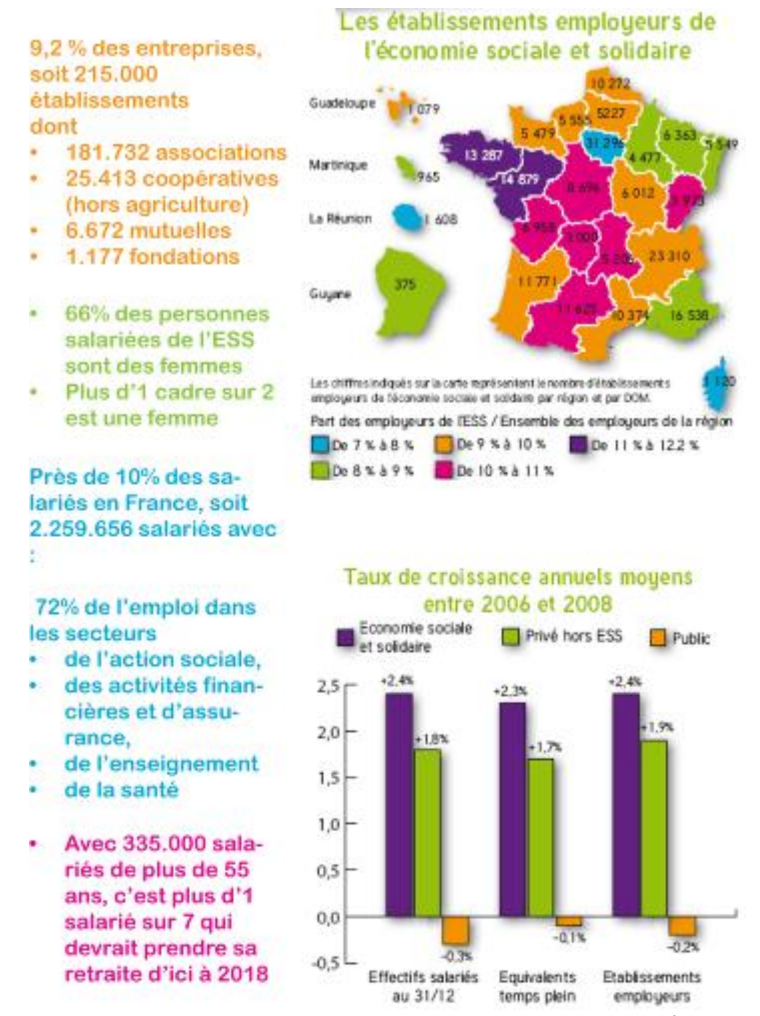
Article 4 : Les entreprises de l'économie sociale :
- revendiquent l'égalité des chances pour chacune d'elles,
- affirment leur droit au développement dans le respect de leur totale liberté d'action.

Article 5 : Les entreprises de l'économie sociale se situent dans le cadre d'un régime particulier d'appropriation, de distribution ou de répartition des gains. Les excédents d'exercice ne peuvent être utilisés que pour leur croissance et pour rendre un meilleur service aux sociétaires qui en assurent seuls le contrôle.

Article 6 : Les entreprises de l'économie sociale s'efforcent par la promotion de la recherche et l'expérimentation permanente dans tous les domaines de l'activité humaine, de participer au développement harmonieux de la société dans une perspective de promotion individuelle et collective.

Article 7 : Les entreprises de l'économie sociale proclament que leur finalité est le service de l'homme. »

➔ En France, l'ESS représente :

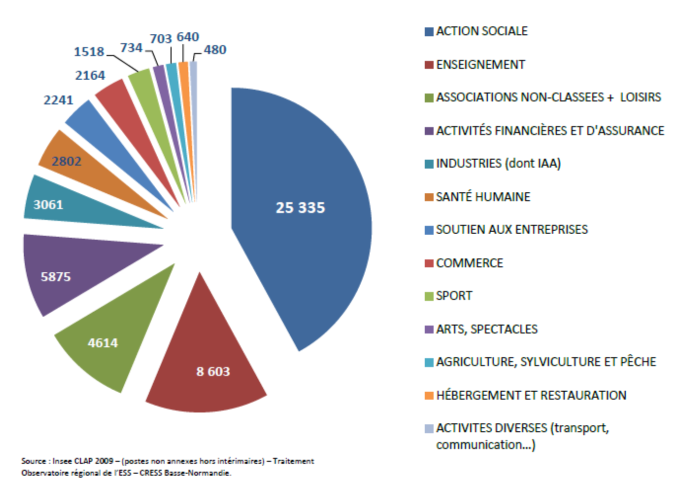


(Chiffres de l'Observatoire du Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire : www.cncres.org).

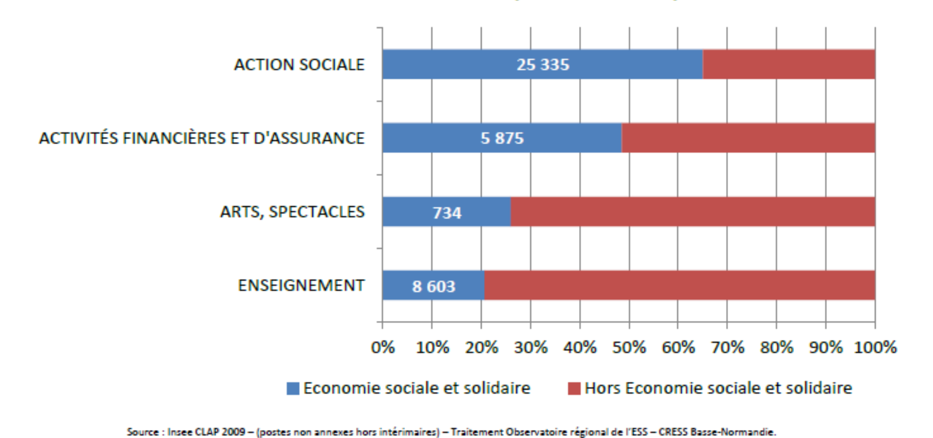
➔ En Basse –Normandie, l'ESS représente :

- 58 770 emplois en 2009 (en 2005, le chiffre était de 54 199) :
  * 44 605 travaillent dans une association ;
  * 10 199 dans une coopérative ;
  * 2 020 dans un établissement mutualiste ;
  * 1 946 dans une fondation.
- soit 50 442 équivalents temps plein.
- soit 12,4 % des salariés bas-normands.
- la Basse-Normandie est la 5ème région de France quant au poids de l'ESS dans l'emploi salarié total.

Les emplois bas-normands de l'économie sociale et solidaire par secteur d'activité



Source : Insee CLAP 2009 – (postes non annexes hors intérimaires) – Traitement Observatoire régional de l'ESS – CRESS Basse-Normandie.



(Chiffres de l'Observatoire de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Basse-Normandie : www.cress-bn.org).

➔ Sur Caen la mer, l'ESS représente :

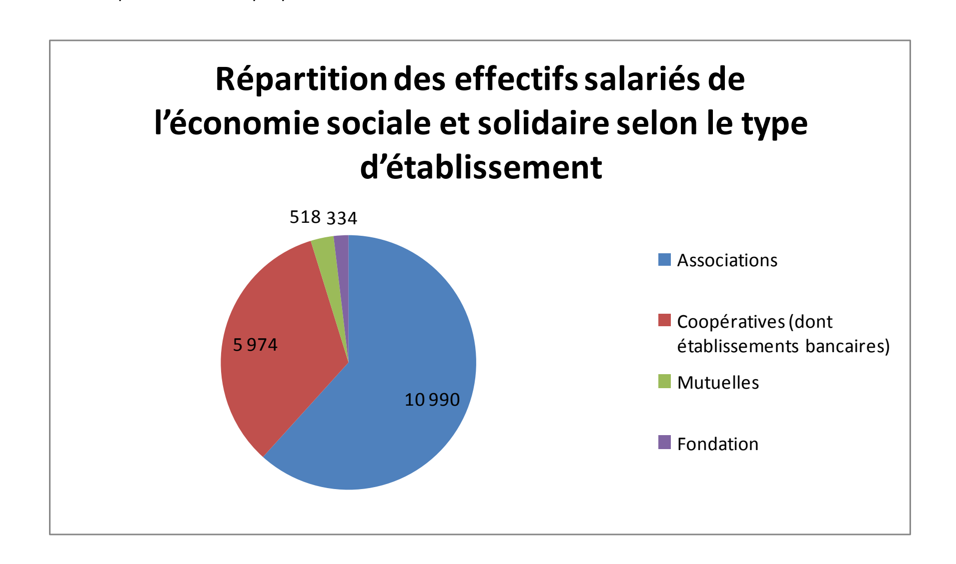
Sur Caen la mer, près de 18 000 personnes travaillent dans des établissements de l'économie sociale et solidaire. Ces 17 816 emplois pèsent pour 12% dans les effectifs salariés de l'agglomération. Avec 1 574 établissements employeurs, l'économie sociale et solidaire pèse pour 16% des établissements employeurs présents sur le territoire de l'agglomération, en 2007. Caen la mer représente 30% des établissements employeurs et des salariés de l'économie sociale et solidaire de la région Basse- Normandie.

ESS (Associations+coopératives +mutuelles+fondations)	**Nombre d'établissements employeurs**	**Effectifs au 31/12/2007**	**ETP** sur l'année 2007**	**Masse salariale brute distribuée en euros**
Caen la mer	1 574	17 816	15 450	453 millions
Part de Caen la mer dans l'ensemble de la Région Basse-Normandie	30%	31%	32%	37%

*** ETP : Equivalent temps plein.*

Structuration de l'économie à l'échelle de Caen la mer	**Hors ESS- Privé**	**Hors ESS-Public**	**ESS**
Nombre d'établissements employeurs	7 591	673	1 574
Effectifs au 31/12/2007	93 774	35 250	17 816
ETP** sur l'année	82 240	31 919	15 450
Masse salariale brute distribuée	2 219 millions	909 millions	453 millions

*** ETP : Equivalent temps plein.*



(Chiffres : Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire – Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Basse-Normandie, avril 2010.)

➔ Aller plus loin :

- L'ESS en Basse-Normandie : www.cress-bn.org
- L'ESS en région : www.essenregion.org
- Conseil national des Chambres régionales de l'ESS : www.cncres.org
- Réseau des territoires pour l'économie solidaire : www.rtes.fr
- Conseil des Entreprises, Employeurs ou Groupements de l'Economie sociale : www.cegs.org
- Laboratoire de l'ESS : www.lelabo-ess.org
- Mouvements des entrepreneurs sociaux : www.mouves.org
- Conseil national des entreprises d'insertion : www.cnei.org
- Ingénierie et services pour entreprendre autrement : www.avise.org
- Sociétés coopératives et participatives : www.les-scop.coop/sites/fr/
- Les entreprises coopératives : www.entreprises.coop